

9 NOVEMBRE 2006

Date de parution: 12/10/2006

Union Nouvelle des Syndiqués de la CRAM NORD-PICARDIE

# ELECTION DES DELEGUES DU PERSONNEL

## Pourquoi choisir la délégation U.N.S ?

### BREF HISTORIQUE

28 décembre 1990, l'Union des Non-Syndiqués remporte 10 sièges suite à un deuxième tour électoral (quorum non atteint au 1er tour)

9 janvier 1991: Création d'une association Loi 1901 pour la défense des intérêts des salariés de la CRAM Nord-Picardie

1992: 9 élus toujours suite à un deuxième tour électoral

1er Avril 1992: Transformation de l'association en Syndicat Autonome pour pouvoir présenter des candidats au premier tour des prochaines élections.

18 Juin 1992, le Syndicat UNS est reconnu représentatif à la CRAM et au sein de ses établissements par le Tribunal de Grande Instance de Lille.

1993: 8 élus.

1994: 12 élus

1995: 12 élus

1996: 12 élus

1998: 16 élus

2001: 14 élus

2004: 21 élus

Le nombre d'élus comprend uniquement les titulaires et les suppléants en DP et CE.

La progression du nombre de nos élus lors de la plupart des échéances électorales affichée au sein de l'historique aurait pu être notre seule argumentation.

Mais ne vaut-il pas mieux regarder vers le futur que de rester figé sur des chiffres, aussi convaincants puissent ils être ?

Et bien oui, pour ce qui nous concerne, les actions de demain sont bien plus importantes que celles d'hier, et c'est là notre motivation à poursuivre notre mission de délégation.

Être délégué du personnel, ce n'est pas faire des promesses que nous serions incapables de tenir, mais rester au cœur des problèmes et tenter de les résoudre au mieux.

Délégué du personnel, ce n'est pas être en opposition constante avec diverses décisions de l'employeur mais chercher à en comprendre le bien fondé et surtout y apporter les amendements nécessaires pour le bien être du personnel.

Délégué du personnel, ce n'est pas non plus être en accord systématique avec des propositions qui ne correspondent pas à l'idéal d'un syndicat autonome tel que l'U.N.S., mais pour pouvoir contrecarrer certaines dispositions iniques, le soutien des personnels est incontournable.

Le délégué du personnel n'a pas de moyens directs pour s'opposer à des alternatives négatives.



L'évolution des textes visant à la refonte du Code du Travail font craindre un accroissement des moyens coercitifs des employeurs à l'encontre de leurs personnels.

Le bon équilibre étant de trouver un rapport de force suffisant qui permet le dialogue le plus satisfaisant possible.

Ce rapport de force, vous pouvez nous l'octroyer par votre vote.

## DECLARATION D'INTENTION POUR LES TROIS ANNEES A VENIR.

Plus de quinze ans d'existence pour un syndicat totalement atypique tel que l'U.N.S. ne doit pas masquer les difficultés que nous rencontrons à recruter de futurs délégués. En effet, une coupure profonde aura marqué la CRAM au niveau des embauches, ce qui a comme conséquence une vraie incertitude quant à la pérennité de notre syndicat.

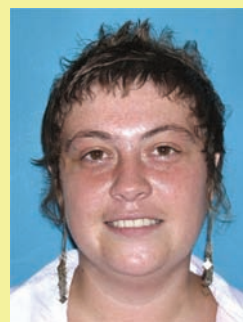
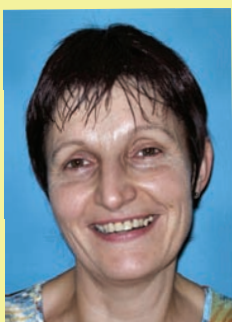
Ce qui est vrai pour l'U.N.S. devrait l'être également pour les

formations syndicales nationales. Mais à la différence que celles-ci, outre leurs prérogatives issues de la loi en vigueur, perçoivent des subventions (y compris par la CRAM Nord-Picardie) qui leur permettent de survivre, même en l'absence totale d'adhérents.

Si le syndicat U.N.S. n'avait plus, ou pas suffisamment de syndiqués, son existence serait menacée.

*Rassurez-vous, nous progressons.*

Mais le problème le plus crucial consiste à remplacer les délégués partis en retraite (voire également ceux sur le départ). On ne devient pas délégué du personnel uniquement après avoir été élu. Ces trois années à venir vont être mise à profit, sous réserve que nous obtenions la faveur de vos voix, afin de passer le témoin à une nouvelle génération qui pourra apporter un regain militant en faveur de missions dévolues à la délégation du personnel.



De gauche à droite et du haut en bas

\*\*\*\*\*

Colette DONKERVOLKE, Claude DUFLOS, Gérard CARBONNET, David GOSSELIN  
Franck PINCER, Brigitte RABAT, Yves JEHANNIN, Jean-Luc DERNONCOURT  
Yves VANGERMEE, Gérard DENGREMONT, Philippe RABAT, Marc DEPINOY  
Philippe MAUDUIT, Richard MAHIETTE, Arlette CORTES, René LECLERCQ  
Didier SEYS, Brigitte DEBLOCK, Alain CHEVRIER, Aurélie DELGORGE  
Jean-Claude DONKERVOLKE